

**FDPITMA**  
**Comptes consolidés au 31/12/2022**  
**Rapport de gestion**

## Table des matières

IMPACTS DE LA CRISE COVID SUR L'EXERCICE 2022 .....	3
SFTRF .....	3
<i>Impacts financiers</i> .....	3
<i>Trafics et Tarifs</i> .....	3
<b>ATMB :</b> .....	3
<i>Gouvernance</i> .....	3
<i>Trafics et Tarifs</i> .....	4
<b>Politique Commerciale</b> .....	4
<b>Produits Annexes</b> .....	4
I. COMPTES DE L'EXERCICE 2022 .....	5
SFTRF .....	5
<i>Cadre général de l'arrêté des comptes de l'exercice 2022</i> .....	5
<i>Présentation des comptes de l'exercice 2022</i> .....	6
<i>Affectation du résultat</i> .....	7
ATMB : .....	9
<b>Chiffre d'Affaires</b> .....	9
<b>Excédent Brut d'Exploitation (EBE)</b> .....	9
<b>Résultat Financier</b> .....	9
<b>Résultat Net</b> .....	9
<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2022</b> .....	10
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE</b> .....	10
<b>MENTION DES DEPENSES NON DEDUCTIBLES</b> .....	11
<b>TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b> .....	12
II. FILIALES ET PARTICIPATIONS .....	13
SFTRF .....	13
<i>SAS Autoroutes Trafic</i> .....	13
<i>SEMICROF</i> .....	13
<i>GEIE-GEF</i> .....	13
<i>AXXES</i> .....	13
<i>SOREA</i> .....	15
<i>ASSOCIATION MOMENTANEE LOMBARDI - SFTRF</i> .....	15
<b>ATMB</b> .....	15
<b>SGTMB</b> .....	15
<b>STEFF</b> .....	15
III. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL .....	16
<b>SFTRF</b> .....	16
<b>ATMB</b> .....	16
IV. GESTION DES RISQUES .....	17
<b>SFTRF</b> .....	17
<i>Risques financiers</i> .....	17
<i>Risques généraux</i> .....	18
<b>ATMB</b> .....	18
<b>Tunnel du Mont Blanc</b> .....	18
<b>Autoroute Blanche</b> .....	19

## **IMPACTS DE LA CRISE COVID SUR L'EXERCICE 2022**

En 2022, l'activité péage ne connaît plus d'effet de la crise sanitaire tant à l'Autoroute qu'au Tunnel du Mont Blanc et du Fréjus ; aucune activité partielle déclarée.

### **SFTRF**

#### **Impacts financiers**

Le chiffre d'affaires total est de 169,4 M€ en 2022, en hausse de + 17,4 % par rapport à 2021. Cette hausse concerne le chiffre d'affaires péages pour un montant de + 24,5 M€, les revenus annexes étant en augmentation de + 0,6 M€. A noter un montant de 0,7 M€, intégré au chiffre d'affaires, et correspondant à des indemnisations à la suite des travaux de RTE.

#### **Trafics et Tarifs**

L'évolution des trafics dans le tunnel du Fréjus : par rapport à l'année 2021 très affectée par la crise sanitaire, les trafics PL ont augmenté de + 8,8 % et les trafics VL de + 32,1%. À signaler que le tunnel du Fréjus, en raison des travaux au tunnel du Mont Blanc, a bénéficié en 2021 d'un report de l'ordre de 28 000 PL et en 2022 d'un report de 73 000 PL. En retraitant ces éléments, l'écart par rapport à 2021 ressort à + 28 300 PL, soit + 3,5 %.

Les trafics VL ont progressé de + 50,4 % par rapport à 2021. A noter un report de l'ordre de 19 100 VL au tunnel du Fréjus. Compte tenu de cet élément, la progression ressort à + 47,8 %.

– La répartition des trafics PL entre les tunnels du Fréjus et du Mont Blanc, qui a été de 61,7 % en 2022, contre 57,4 % en 2021 ;

– L'augmentation des tarifs de + 2,87 % au 1er janvier 2022 pour le tunnel du Fréjus et une évolution de 2,57 % concernant l'A43, à compter du 1er février 2022.

On peut aussi noter :

- Une facturation de 6 487,7 K€ au titre des salariés détachés au GEIE GEF soit une de 12 %,
- Une facturation stable de 167,2 K€ au titre du contrat AXES.

### **ATMB :**

#### **Gouvernance**

Par décret du Président de la République en date du 17 novembre 2022, M. Christophe Castaner a été nommé Président du Conseil d'administration d'ATMB en remplacement de M. Thierry Repentin.

Par décision du Conseil d'administration en date du 9 novembre 2022, M. Erwan Le Bris a été nommé Directeur Général d'ATMB en remplacement de M. Philippe Redoulez et ce à compter du 1er février 2023.

Par ailleurs, une nouvelle gouvernance du GEIE est entrée en vigueur le 1er mars 2022, ATMB et SITMB adoptant :

- Un nouveau contrat de groupement du GEIE (incluant, notamment, l'instauration d'un Directeur-Gérant unique et la suppression du Conseil de surveillance) en lieu et place du contrat de constitution historique qui datait de 2000,
- Un nouveau règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement et d'administration du GEIE, et
- Une résolution nommant, pour une durée de 48 mois renouvelable, Monsieur Riccardo Rigacci en qualité de Directeur-Gérant.

Le même jour, ATMB et SITMB ont également mis en place le Comité des Concessionnaires.

## **Trafics et Tarifs**

**Au Tunnel du Mont Blanc**, le trafic enregistré a augmenté de 17.33 % affichant un total de 1 731 833 passages, avec par rapport à 2021 :

- a) Un trafic commercial en baisse (- 8,97 %, - 55 311 véhicules), la part de marché du couloir transalpin 2022 PL (camions et autocars) est en diminution de 4.29 pts (38.14 % vs 42.43 %), en raison des nombreuses interruptions (98 vs 61) avec une fermeture de 21 jours consécutifs en faveur de la poursuite de la réfection des enrobés sur toute la longueur du tunnel et des fermetures nocturnes pour les travaux de remplacement de la dalle.
- b) Une hausse du trafic des véhicules légers (1 159 936 passages, + 35.89 %)
- c) Une augmentation importante (+ 86.19 %) de l'autre composante du trafic touristique, celle des autobus.

Au 1er janvier 2022, l'augmentation tarifaire est de 2.87 %.

Les péages (ATMB et SITMB) s'élèvent à 144.2 M€, affichant une augmentation de 1.5 % (+2.1 M€) vs 2021.

## **Sur l'Autoroute Blanche,**

Le trafic (Trafic Moyen Journalier) augmente de 11.9% vs 2021 (VL +13.79%, PL -2.92%) et de 1.74 % par rapport à 2019 (VL +2.7 %, PL -6.27 %) ;

L'évolution constatée est supérieure à celle relevée au niveau national : +7.5 % vs 2021 (VL +8,5 %, PL +2.3 %) et +1.5 % vs 2019 (VL +1 %, PL +4 %).

La révision annuelle des tarifs est de 2,39 % au 1er février 2022 conformément au contrat de concession modifié par avenant n°8.

Pour les véhicules légers (classe 1), cette hausse se traduit par l'évolution de 0,10 € sur le tarif du péage de de Bonneville Ouest (entrée/sortie n°16), Nangy (barrière de péage), Bellegarde (entrée/sortie n°10), Eloise (entrée/sortie n°11), Viry (barrière de péage).

Les péages s'élèvent à 139.8 M€, soit +11.2 % (14 M€) par rapport à 2021.

## **Politique Commerciale**

Les ventes de badge télépéage (8 982) ont diminuées de 16 %.

Sont recensés 144 305 clients pour 168 166 badges en circulation.

L'offre « L'Eclaireur » (anciennement appelée Liber-t Mobilitis, abonnement télépéage réservés aux véhicules électriques offrant 70 % de remises sur ATMB) a connu un bel essor avec une progression de 62 % des ventes, soit 489 badges vendus. Le nombre d'abonnés « L'Eclaireur » est de 1 637. Cette offre expérimentale est prolongée pour une année supplémentaire (2023).

Du 1er juin au 30 septembre, ATMB a mené une opération en faveur du pouvoir d'achat en accordant un bonus de 10 % supplémentaires sur le montant des chèques vacances crédités sur le badge télépéage Liber-t Vacances.

A fin septembre, ATMB compte 5 126 abonnés liber-t Vacances. Pendant ces 4 mois, le montant du bonus accordé par ATMB s'élève à 20 729 €.

## **Produits Annexes**

Les produits annexes s'élèvent à 5.7 M€.

Ils représentent 2.6 % du chiffre d'affaires et sont constitués des commissions de péage (29 %), de location de fibres optiques (28 %), de redevances d'exploitations commerciales (24%), de prestations pour convois exceptionnels, et de supervision du Tunnel Montets...

## I. COMPTES DE L'EXERCICE 2022

### SFTRF

#### **Cadre général de l'arrêté des comptes de l'exercice 2022**

La société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables pour l'arrêté des comptes 2022.

#### **Estimation de la dépréciation à la clôture de l'exercice 2022**

Cette estimation a été réalisée à partir de 2 paramètres distincts :

##### a) **Estimation de la provision pour dépréciation**

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Pour ce qui concerne les trafics : Le trafic PL au tunnel du Fréjus 2022 a évolué de + 8,8 % par rapport à 2021, pour s'établir à un total de 904 100 véhicules.

Le trafic PL 2023 retenu est de 967 000 PL en circulation dans le tunnel de Fréjus, en conformité avec celui retenu pour l'adoption du budget. Ceci intègre le trafic résultant de la fermeture de 3,5 mois du Tunnel du Mont Blanc pour les exercices 2023 et 2024. Compte tenu du contexte incertain, le niveau de trafic initial est supposé stable à partir de 2025, hors effets du report modal.

Pour ce qui est de la mise en service du tunnel de base du projet Lyon Turin (Suse –St Jean de Maurienne) : en l'absence d'élément déterminant en sens contraire, la date retenue pour la mise en service est estimée pour 2032. L'effet négatif annuel (effet cumulatif) est de 60 000 PL sur les exercices 2032 à 2034.

S'agissant de la mise au gabarit de l'Autoroute Ferroviaire Alpine : il est retenu un effet global de 20 000 PL en moins en circulation dans le tunnel routier, qui est réparti également sur les exercices 2023 et 2024, suite aux efforts annoncés par les autorités en faveur du report modal à court terme.

Pour ce qui est de l'évolution de l'inflation : Les taux d'inflation annuels retenus correspondent aux prévisions communiquées par la Caisse des Dépôts (base : Bloomberg). Conformément au contrat d'entreprise, l'évolution du chiffre d'affaires de l'A43 a été réévaluée à hauteur de l'inflation jusqu'en 2025 et à concurrence de 70 % de l'inflation par la suite.

Pour ce qui est relatif aux investissements : Les prévisions d'investissement ont été entièrement refondues.

Pour ce qui est des charges de fonctionnement :

- Il a été tenu compte de l'indexation de la taxe d'aménagement du territoire, à hauteur de 70 % de l'inflation.
- La valeur de la compensation des charges avec SITAF a été maintenue à 900 K€/an (valeur 2023).

En ce qui concerne le taux d'actualisation : Compte tenu de la situation des marchés et de la complexité de détermination du WACC, une mission d'étude et de mise en place de méthode de calcul de ce taux a été confiée à un cabinet spécialisé.

Ces études ont conduit à retenir un taux de 8,27 %.

Les paramètres retenus conduisant à ce taux sont les suivants :

- Cout de la dette 3,34 %
- Taux sans risque 2,65 %
- Beta endetté 0,96
- Prime de risque 6,98 %
- Prime de taille 3,10 %

En l'absence de toute subvention (voir b), la provision pour dépréciation d'actif s'établirait à 410 vs 438 M€ en 2021.

#### b) **Mise en place d'une procédure pérenne de recapitalisation**

*Compte tenu des problèmes récurrents de la société à maintenir un niveau de capitaux propres positifs, l'actionnaire majoritaire, l'APE, a décidé de mettre en place, sur l'exercice 2012, un dispositif assurant une recapitalisation pérenne de la société. L'État ayant transféré au Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin (FDPITMA) ses titres dans les sociétés SFTRF et ATMB (décret n°2012-692 du 7 mai 2012), une convention a été signée le 20 juin 2012 entre les deux sociétés et le FDPITMA permettant que les dividendes perçus de la société ATMB puissent être reversés par le FDPITMA à la SFTRF, sous la forme d'une subvention annuelle et sur la durée restante de la concession.*

*La provision inscrite dans les comptes 2022 était de 250 M€ en raison du versement par le FDPITMA d'une subvention de 21,0 M€ par an. La provision pour dépréciation à fin 2022 est de 250 M€, montant similaire à celui de 2021, se fondant sur une subvention d'équilibre de 20,0 M€, inférieure de 0,5 M€ à ce qui a été prévu au budget.*

Le montant de la subvention d'équilibre, à provision pour dépréciation de 250 M€ inchangée, est donc fixé à 20,0 M€ pour 2023.

## **Présentation des comptes de l'exercice 2022**

### **Principales données financières**

Le résultat de l'exercice 2022 se compare comme suit aux résultats 2021 :

Millions d'euros

	2022	2021
Résultat du tunnel du Fréjus	66,4	53,6
Résultat de l'autoroute de la Maurienne	(7,5)	(15,0)
Résultat net de la société	58,9	38,6

Le résultat global est en hausse.

Les principales variations observées sur l'évolution du résultat de la concession du tunnel sont les suivantes :

- Augmentation du chiffre d'affaires de 16,2 M€,
- Augmentation des charges de personnel de 0,6 M€,
- Augmentation de l'impôt sur les sociétés de 2,5 M€.

Les principales variations observées sur l'évolution du résultat de la concession de l'A43 sont les suivantes :

- Augmentation du chiffre d'affaires péage de 8,4 M€,
- Baisse du résultat financier de 1,1 M€,

Les conséquences sur les indicateurs comptables de performance de la société sont présentées ci-après :

Millions d'euros	2022	2021
Excédent brut d'exploitation	122,2	99,6
Résultat d'exploitation	72,1	50,1
Capacité d'autofinancement	106,1	87,0

L'ensemble de ces indicateurs se sont réappréciés. Ceci est directement lié à la reprise de l'activité.

**En conclusion**, les trafics ont connu une bonne reprise par rapport à 2021, pour toutes les catégories de trafic.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 17,4%, soit un montant de 25,1 M€. Les charges ont été globalement bien maîtrisées. Ceci a permis de dégager un résultat de 58,9 M€, soit supérieur à celui de 2021.

Les éléments les plus significatifs sont les suivants :

- l'excédent brut d'exploitation augmente de 22,6 M€ ;
- Les impôts et taxes augmentent de 1,0 M€, en raison de la taxe d'aménagement du territoire et de la contribution économique territoriale,
- les charges de personnel augmentent de 1,1 M€, en particulier sous l'effet de l'intéressement,
- les dotations aux amortissements sont stables,
- le résultat financier est en baisse, sous l'effet des produits financiers court terme,
- L'impôt sur les sociétés augmente de 2,5 M€.

### **Affectation du résultat**

Compte tenu de ce qui précède, l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé a conduit à réaliser un bénéfice de 58,94 millions d'euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte de report à nouveau. Le solde du report à nouveau passerait ainsi de 154,81 millions d'euros à 213,74 millions d'euros. Nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

## RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Nature des indications	2018	2019	2020	2021	2022
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
. Capital social	5 938 606	5 938 606	5 938 606	5 938 606	5 938 606
. Nombre d'actions ordinaires existantes	59 386 060	59 386 060	59 386 060	59 386 060	59 386 060
<b>2. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
. Chiffre d'affaires corrigé de la quote-part revenant à la Société italienne	139 551 536	142 447 518	123 732 744	136 528 691	161 305 706
. Chiffre d'affaires côté France (1)	133 627 512	139 498 056	121 103 022	135 326 296	162 999 963
. Résultat avant impôt, dotations aux amortissements et provisions et transferts de charges	86 081 055	90 670 433	78 331 376	95 725 663	116 487 448
. Impôt sur les bénéfices	6 121 833	6 570 955	4 212 758	6 390 327	8 853 795
. Résultat après impôt, dotations aux amortissements et provisions	31 442 199	35 221 668	24 934 207	38 611 397	58 225 390
<b>3. Personnel</b>					
. Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	295	290,5	292,5	291,5	290,5
. Montant de la masse salariale de l'exercice	11 874 798	12 773 659	11 865 551	12 181 408	12 738 859
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	7 172 416	5 851 297	5 325 951	5 652 289	5 959 818

## ATMB :

Les comptes annuels au 31 décembre 2022 ont été établis en application des dispositions résultant du plan comptable général.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

### *Chiffre d'Affaires*

Le Chiffre d'affaires atteint 218 M€. Il augmente de 15 M€ (+7 %) par rapport à 2021.

Les recettes péages de l'Autoroute Blanche s'élèvent à 139,9 M€ (VL : 104.2 M€, PL : 35.7 M€), en augmentation de 14 M€ (+11 %) vs 2021.

- Pour les VL : +13 M€ (+17%) vs 2021,
- Pour les PL : + 3 M€ (+8.6%) vs 2021.

Les péages du Tunnel du Mont Blanc atteignent 72 M€, en augmentation de 1.1 M€ (+1,5 %) vs 2021.

- Pour les VL +4.7 M€ (+48 %) vs 2021.
- Pour les PL -3.6 M€ (-6 %) vs 2021.

### *Excédent Brut d'Exploitation (EBE)*

L'EBE s'élève à 135.7 M€, il augmente de 11.9 M€. Le taux d'EBE représente 62.4% du Chiffre d'affaires et gagne 1.4 pt.

Les charges d'exploitation (112 M€) sont en augmentation de 2.9% (+3.1 M€).

Les charges comprennent 4.4 M€ de Gros Entretien, consentis notamment pour le programme annuel d'inspection et d'entretien des ouvrages hydrauliques et d'art courants, la maintenance des installations haute tension, de réparations diverses sur les ouvrages d'art exceptionnels, l'entretien de la signalisation horizontale, l'entretien courant des bâtiments, ...

### *Résultat d'Exploitation*

Les dotations aux amortissements (29.7 M€) sont supérieures de 0.4 M€.

Le résultat d'exploitation s'établit à 105.2 M€. Il est supérieur de 12 %.

### *Résultat Financier*

Le résultat financier s'établit à 752 K€.

Le taux moyen de la dette est stable, s'élevant à 0.93 % ; le taux annuel moyen de la rémunération des placements est de 0.94 % (0.80 % en 2021).

### *Résultat Net*

Le résultat exceptionnel s'établit à 1.153 M€ vs 0.34 M€ en 2021.

Le résultat avant impôts s'élève à 104.8 M€ ; il s'améliore de 12.8 M€ dont +11.6 M€ de résultat d'exploitation et +0.4 M€ de résultat financier et +0.8 M€ de résultat exceptionnel.

Le résultat net de l'exercice ressort à 77.8 M€ contre 66.2 M€ en augmentation de + 11.5 M€ vs 2021.

La participation des salariés s'élève à 2.4 M€, supérieure de +0.1 M€ vs 2021 et l'impôt sur les sociétés s'élève à 27 M€.

## **BILAN AU 31 DECEMBRE 2022**

L'actif immobilisé s'établit à 470 M€ ; il est en hausse de 7 % (+31 M€)

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 63.3 M€ dont 39.3 M€ pour l'Autoroute Blanche et 24 M€ pour le Tunnel du Mont Blanc.

Elles correspondent principalement au renouvellement du tapis d'enrobé du TMB (11.6 M€) , à la réhabilitation de la dalle du TMB (7.3 M€), à la nappe de captage de Sallanches (4.8 M€), au renouvellement des chaussées sur la RN205 (3.9 M€), à la modification du défilé Sainte Marie (2.9 M€), à l'extension des aires de Valleiry (2.8 M€), réfection de chaussées (2.2 M€), à l'énergie des locaux techniques tracé (1.9 M€), à la refonte du Service Gestion Clientèle (1.3 M€), les nappes de captages à Cluses (1.3 M€), à la reconstitution des encorbellements de la descente des Egratz (1.1 M€), au nouveau SAE (1 M€), au Plan d'Intégration Environnementale (1 M€), à divers travaux de génie civil et fibre optique (0.9 M€), au dispositif de retenue à l'Autoroute Blanche (0.8 M€), à la réfection de l'aire de stationnement de Viry (0.8 M€), au projet ERP 2 (0.7 M€), au renouvellement de PMV/PIA (0.6 M€) et au projet Free Flow (0.5 M€).

Les créances s'élèvent à 57 M€ contre 51 M€ au 31 décembre 2021. Elles sont essentiellement constituées des clients (21.3 M€), du GEIE-TMB (20.1 M€), de l'État et autres organismes publics (8.2M€).

Les valeurs de placement et disponibilités atteignent 154.4 M€, dont 125.6 M€ de placements sur un panel de comptes à terme progressifs et fixes et 28.7 M€ sur compte courant rémunéré.

La dette financière s'élève à 42.3 M€, pour 43.4 M€ en 2021, après remboursement d'un emprunt souscrit en 2002 pour un montant de 1 M€.

La situation nette au 31 décembre 202 2 ressort à 569 M€, elle était de 521 M€ en 2021 après constatation du résultat de l'exercice 2022 (77.8 M€), de la distribution de dividendes sur décision de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2022 (29.4 M€) et des mouvements sur subventions d'investissements (-0.5 M€).

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

Il est proposé à l'assemblée :

- De verser un dividende de 700 560 € aux actions de catégorie B, soit 0.96 € par action, en application des statuts,
- Et compte tenu du résultat de l'exercice, de verser un surplus de dividende de 28 M€ :
  - Dont 22 993 855.50 € à tous les actionnaires sous forme d'un second dividende de 16.50 € par action
  - Dont 4 396 565.50 € à répartir entre les collectivités ayant versé des subventions pour la construction du Tunnel,
- D'affecter en réserve 49 694 453.53 €. Le report à nouveau sera de 0 € après affectation du résultat.

### ***DIVIDENDES DISTRIBUES PENDANT LES TROIS EXERCICES PRECEDENTS***

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a distribué au titre du premier dividende 700 560 € aux actions de catégorie B, soit 0.96 € par action, et un surplus de dividende de 28 718 441.41 € dont un second dividende de 24 108 709.10 € à toutes les actions, soit 17.30€ par action, et 4 609 732.31 € répartis entre les collectivités ayant versé des subventions pour la construction du Tunnel.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a distribué au titre du premier dividende 700 560 € aux actions de catégorie B, soit 0.96 € par action, et un surplus de dividende de 28 718 441.41 € dont un second dividende de 24 108 709.10 € à toutes les actions, soit 17.30€ par action, et 4 609 732.31 € répartis entre les collectivités ayant versé des subventions pour la construction du Tunnel.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a distribué au titre du premier dividende 700 560 € aux actions de catégorie B, soit 0.96 € par action, et un surplus de dividende de 28 718 441.41 € dont un second dividende de 24 108 709.10 € à toutes les actions, soit 17.30€ par action, et 4 609 732.31 € répartis entre les collectivités ayant versé des subventions pour la construction du Tunnel.

### ***MENTION DES DEPENSES NON DEDUCTIBLES***

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 32 K€ correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 8 K€.

## TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en €)

NATURE des INDICATIONS	2018	2019	2020	2021	2022
<b>I- CAPITAL en FIN d'EXERCICE</b>					
a) Capital social	22 297 072	22 297 072	22 297 072	22 297 072	22 297 072
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	1 393 567	1 393 567	1 393 567	1 393 567	1 393 567
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
d1. par conversion d'obligations					
d2. par exercice de droits de souscription					
<b>II- OPÉRATIONS et RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires					
- Chiffre d'affaires	209 651 928	212 579 521	179 041 774	202 913 917	217 689 748
- Recettes de péage (tunnel du mont Blanc ½ + autoroute Blanche)	202 427 256	207 144 586	173 116 716	196 819 283	211 967 505
b) Résultat avant impôts & charges calculées <sup>(1)</sup> (amortissements et provisions)	126 998 954	131 999 824	105 865 774	124 090 676	136 636 778
c) Impôts sur les bénéfices	33 540 431	32 947 597	21 858 755	25 727 172	26 986 887
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	2 131 307	2 334 895	1 830 665	2 232 694	2 364 784
e) Résultat après impôts & charges calculées (amortissements et provisions)	63 523 953	67 890 201	52 582 667	66 242 728	77 785 435
f) Résultat distribué	27 991 379	29 419 001	29 419 001	29 419 001	28 090 981
<b>III- RÉSULTAT par ACTION</b>					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	66,20	71,08	60,28	70,58	78,68
b) Résultat après impôts & charges calculées (amortissements et provisions)	45,58	48,72	37,73	47,53	55,82
c) Dividende attribué à chaque action (hors dividende spécifiquement attribué aux collectivités ayant versé des subventions à la constitution de la société pour la construction du tunnel et hors dividende statutaire) <sup>(1)</sup>	16,03	17,30	17,30	17,30	16,50
<b>IV- PERSONNEL ( Hors GEIE à compter de 2019)</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	445	340	333	330	336
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (y compris intéressement)	20 750 241	15 759 145	14 905 484	16 036 373	17 555 930
c) Montant des sommes versées aux salariés au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	10 343 183	9 492 246	7 793 787	8 612 803	8 391 763

En 2018, les dividendes se sont élevés à 27 310 769 € dont 700 560 € de dividende statutaire (0,96 € par action de catégorie B).

En 2019, les dividendes se sont élevés à 29 419 000 € dont 700 560 € de dividende statutaire (0,96 € par action de catégorie B).

En 2020, les dividendes se sont élevés à 29 419 001 € dont 700 560 € de dividende statutaire (0,96 € par action de catégorie B).

En 2021, les dividendes se sont élevés à 29 419 001 € dont 700 560 € de dividende statutaire (0,96 € par action de catégorie B).

En 2022, il est proposé une distribution de dividende de 28 090 981 € dont 700 560 € de dividende statutaire (0,96 € par action de catégorie B).

En conformité avec les règles comptables, les salaires (5 444 K€) et les charges sociales (2 642 K€) refacturées par le GEIE ont été intégrées au poste « Autres achats et charges externes » pour un effectif moyen de 106.4 ETP.

## II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

### SFTRF

#### **SAS Autoroutes Trafic**

La SFTRF est entrée le 30 juin 2004 dans la SAS *Autoroutes-Trafic* : elle a rejoint ainsi les autres sociétés d'autoroutes. La SFTRF possède actuellement 0,86 % du capital de cette société à hauteur de 3 000 euros. L'activité de la *SNC Autoroutes Trafic* consiste à traiter et intégrer, dans une base de données à partir de laquelle peuvent être produits différents services, les données de trafic collectées auprès de différentes sources, notamment les sociétés concessionnaires d'autoroutes.

La *SAS Autoroutes Trafic* commercialise des données de trafic concernant un réseau d'autoroutes de plus de 7 500 kilomètres en France et en Europe. Elle propose une offre commerciale homogène sous forme d'information trafic de qualité adaptée à tous les médias modernes : télévision (service 'clés en main' directement utilisable à l'antenne par FRANCE 2), internet (webtr@fic), wap, l-mode, etc...

#### **SEMICROF**

La SEMICROF est une société d'économie mixte qui a pour objet l'exploitation de l'autoport situé sur la commune du Freney, au pied de la rampe d'accès au tunnel du Fréjus.

À fin décembre 2022, la valeur brute comptable des titres détenus s'élève à 318,2 K€, pour une participation au capital de 50,32 %.

Les capitaux propres de cette société au 31 décembre 2022 (en milliers d'euros) :

Capital	448
Réserves	1 143
Bénéfice (perte) de l'exercice 2020	55
Subvention d'investissement	75
<b>Total</b>	<b>1 721</b>

La présidence et la direction de la société sont assurées, depuis le 24 février 2021, par M. Georges BOROT, Directeur de la Sécurité, de la Sûreté et de l'Audit de la SFTRF.

Un dividende d'un montant de 19,7 K€ a été perçu sur l'exercice 2022.

#### **GEIE-GEF**

Le groupement d'intérêt économique européen "GEF", Groupement d'exploitation du Fréjus, a été constitué le 1<sup>er</sup> mai 2007 par les deux sociétés concessionnaires de la construction et de l'exploitation du tunnel routier du Fréjus.

Les résultats de cette structure sont neutres, le principe étant la refacturation mensuelle systématique de l'ensemble des charges aux deux sociétés SITAF et SFTRF, celles-ci étant pour leur part chargées de la mise à disposition de personnels au GEIE GEF.

Dans le cas où un résultat apparaîtrait, il affecterait à parts égales les résultats de la SITAF et de la SFTRF, par une prise en charge comptabilisée en compte courant.

#### **AXXES**

La SAS AXXES a été créée le 31 mai 2005. Le capital social initial est de 5 000 000 €. La société a pour objet de commercialiser et diffuser des abonnements et produits poids lourds, de gérer les moyens de paiement et les flux financiers pour le compte des sociétés actionnaires.

Par une assemblée générale mixte du 15 décembre 2006, il a été décidé d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 2 500 000 €. Le capital a donc été porté à un montant de 7 500 000 €.

Au cours de l'exercice 2015, l'assemblée générale du 07 juillet a décidé d'une augmentation de capital d'un montant de 9 000 000 €, par prélèvement sur les comptes courants d'associés. L'opération a été réalisée à hauteur de 7 433 000 € et la SFTRF a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de 432 000 €. À la suite de cette opération, il a été procédé à l'annulation des 75 000 actions initiales par imputation sur le compte report à nouveau.

Au cours de l'exercice 2016, l'assemblée générale du 18 mai a décidé d'une nouvelle augmentation de capital d'un montant de 8 533 000 €, par prélèvement sur les comptes courants. À la suite de cette opération, il a été procédé à l'annulation des 74 330 actions existantes par imputation sur le compte report à nouveau.

Au cours de l'exercice 2017, l'assemblée générale du 30 janvier a décidé d'une nouvelle augmentation de capital d'un montant de 25 000 000 € en numéraire. À la suite de cette opération, le capital social a été porté d'un montant de 8 533 000 € à 33 533 000 €.

Au cours de l'exercice 2022, le Crédit Mutuel a souhaité se désengager de sa participation de 15,0%. Les autres actionnaires ont décidé de reprendre ses actions au prorata de leur participation. SFTRF a donc racheté 34 394 363 actions, pour un montant total de 469 132 €, soit une valeur unitaire de 0,0136 €.

La participation de SFTRF est passée de 5,8 % à 6,8 %.

Le nouveau capital est réparti comme suit (nominal de 0,01 €) :

ASF	1 418 703 846 actions 42,3 %
ESCOTA	277 053 276 actions 8,3 %
APRR	1 089 105 983 actions 32,5 %
AREA	253 169 373 actions 7,5 %
<b>SFTRF</b>	<b>229 285 470 actions 6,8 %</b>
ATMB	85 982 052 actions 2,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 353 300 000 actions 100,0 %</b>

La société a pour objet de :

- commercialiser et diffuser des abonnements et produits poids lourds,
- gérer les moyens de paiement et les flux financiers pour le compte des sociétés actionnaires.

Compte tenu des perspectives financières, il a été décidé de déprécier les titres immobilisés de cette société à hauteur de 900,0 K€. Cette méthode a été utilisée conformément aux exercices précédents et son appréciation est basée sur le montant des capitaux propres. Cette dépréciation permet donc d'ajuster la valeur des titres à la situation nette d'AXXES au 31 décembre 2022.

Les capitaux propres de cette société au 31 décembre 2022 sont les suivants (en milliers d'euros) :

Capital	33 533
Report à nouveau	(26)
Résultat de l'exercice 2021	(1 609)
Total	<u>31 898</u>

## **SOREA**

La société SOREA (SOciété des REgies de l'Arc) est une SAEM créée par des communes de Maurienne dont les objets sont la distribution d'électricité, la conception et l'exploitation de réseaux câblés et de fibres optiques.

Cette structure présente de nombreux intérêts pour la SFTRF (location de réseaux de fibres optiques, conditions particulières sur l'achat d'électricité, perspectives de distribution de dividendes, ...).

Cette participation a été souscrite en 2008 pour un montant de 50 000 €, ce qui correspondait à 0,625 % du capital.

## **ASSOCIATION MOMENTANEE LOMBARDI - SFTRF**

La SFTRF s'est associée à Lombardi, depuis 2015, pour gagner l'appel d'offres de Bruxelles Mobilité (l'administration belge en charge des équipements, des infrastructures et des déplacements) relatif à l'exploitation du centre de gestion de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale : Mobiris. Il s'agit en particulier de la mise à disposition du personnel et de ses compétences pour l'exploitation opérationnelle du centre de gestion du trafic de 26 tunnels (dont 7 de plus de 500m) de 320 km de réseau routier urbain et de 11 km de réseau autoroutier de la région de Bruxelles-Capitale. L'activité principale du personnel est la surveillance du trafic, l'information sur les conditions de circulation (vers le grand public, les services de secours et les services de police), le contrôle des installations techniques et l'appel à la maintenance pour les tunnels et des principaux carrefours.

À ce jour, l'équipe du personnel en poste à Bruxelles est composée d'une structure d'encadrement de 7 personnes (une chef de projet et son adjoint, une responsable RH et 4 cadres), 5 superviseurs et 14 opérateurs technique et/ou trafic (équivalent de nos régulateurs et opérateurs), soit 26 personnes. Cette association se poursuit puisqu'elle a remporté le nouvel appel d'offres qui prend effet au 16 février 2021 pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

## **ATMB**

La Société détient au 31 décembre 2022 :

### **SGTMB**

La société de gestion du Tunnel du Mont Blanc (SGTMB), société à responsabilité limitée au capital de 16 500 €, détenue à 99,97 % par ATMB, est une société de prestation de personnel à l'usage D'ATMB ; elle met son personnel à disposition du GEIE du Tunnel du Mont Blanc.

Son chiffre d'affaires atteint 7 920 K€ en 2022 avec un résultat de 7 K€ portant ses capitaux propres à 932 K€ au 31 décembre.

### **STEFF**

La société du Téléphérique FUNIFLAINE (STEFF), société par actions simplifiée au capital de 50 000 € créée en 2021, détenue à 25% par ATMB, dont l'activité est la réalisation de toutes opérations techniques/industrielles, financières, juridiques ou commerciales concernant la conception, construction, financement, exploitation, entretien et maintenance de la liaison en transport par câble FUNIFLAINE entre la vallée de l'Arve et la station de Flaine, et les aménagements connexes, dénommée FUNIFLAINE.

### III. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

#### SFTRF

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, il est indiqué que l'Agence des Participations de l'État (APE) possédait, suite à la recapitalisation intervenue en 2008, 99,94% du capital dont le montant s'élevait à 5,9386 M€. Les titres étaient auparavant détenus initialement par ADF et cette dernière a été dissoute au 31 décembre 2008. Les titres détenus par l'APE ont été transférés au FDPITMA (Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin) au cours de 2012.

Aucun autre actionnaire ne possède plus du vingtième de celui-ci. La répartition globale est :

- FDPITMA (État) : 99,94 %
- Collectivités locales : 0,05 %
- Chambres de Commerce et d'Industrie et groupements d'intérêts privés : 0,01 %.

#### ATMB

Actionnariat au 31 décembre 2022	Nombre d'actions	% Capital
<b>État français</b>		<b>67.30%</b>
• FDPITMA	937 832	67.30%
• Agence des participations de l'État	1	
<b>Département de la Haute Savoie et de l'Ain</b>		<b>18.62%</b>
• Département de l'Ain	30 000	2.15%
• Département de la Haute-Savoie	229 454	16.46%
<b>Canton et Ville de Genève</b>		<b>5.41%</b>
• Canton de Genève	21 484	1.54%
• Ville de Genève	53 996	3.87%
<b>Compagnies d'assurance françaises</b>	66 337	<b>4.76%</b>
<b>Établissements financiers français et suisses</b>		<b>2.39%</b>
• Établissements financiers français	22 393	1.61%
• Établissements financiers suisses	10 860	0.78%
<b>Divers</b>		<b>1.38%</b>
• Diverses personnes morales	6 427	0.46%
• Diverses personnes physiques	12 824	0.92%
<b>Personnel ATMB+ SGTMB (à titre individuel)</b>	1 959	<b>0.14%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 393 567</b>	<b>100.00%</b>

#### **Participation des salariés au capital**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, il est indiqué que la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2022, s'élève à 0.14 % du capital social.

## IV. GESTION DES RISQUES

### SFTRF

#### **Risques financiers**

La SFTRF opère exclusivement dans les pays de la zone euro et principalement en France. Elle ne supporte donc pas de risque de change sur les transactions qu'elle effectue. Le financement externe de la SFTRF est libellé exclusivement en euros. La société ne supporte donc pas de risque de change du fait de ses dettes.

La dette financière de la SFTRF est à taux fixe, de sorte que le risque encouru sur ses charges financières du fait d'une hausse des taux est nul.

INTITULES	MONTANT 2022	MONTANT 2021
<b>DETTES</b>		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	983 937,3	983 937,3
EMPRUNTS ETABLISSEMENTS DE CREDIT	74 468,5	81 968,8
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	68,7	401,3

#### **Emprunts CNA**

Les emprunts auprès de la Caisse Nationale des Autoroutes (CNA), établissement public à caractère administratif, ont été souscrits par la SFTRF dans le cadre d'une convention conclue avec la CNA. Cette convention prévoit la mise à la disposition des fonds levés par la CNA, soit dans le cadre de son programme d'émission obligataire, soit auprès de la BEI. Les prêts consentis par la CNA à la SFTRF sont assortis des mêmes conditions et des mêmes échéances que les emprunts souscrits par la CNA pour les financer.

#### **Emprunts obligataires**

Le montant de 983 937,3 K€ en 2022 représente les dettes obligataires souscrites auprès de la CNA (dont un montant de 15 673,4 K€ correspondant aux intérêts à payer), pour le financement de l'autoroute et du second tube. Ces emprunts sont remboursables in fine.

#### **Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit**

Il s'agit des emprunts contractés auprès de la BEI, pour le financement du second tube. Ils représentent 74 468,5 K€ en 2022 (dont un montant de 24,1 K€ correspondant aux intérêts à payer) et sont remboursables in fine pour un montant nominal de 45 000,0 K€, le solde de capital de 29 444,4 K€ étant amortissable sur une durée de 12 ans.

#### **Emprunts et dettes financières diverses**

Ce poste de 68,7 K€ en 2022 concerne des dépôts et cautionnements reçus.

Le risque de liquidité est celui de ne pouvoir payer les dettes aux échéances prévues. Il est actuellement maîtrisé grâce au mécanisme de recapitalisation pérenne mis en place par l'État.

## ***Risques généraux***

La SFTRF disposait d'une cartographie des risques réalisée en 2007-2008, par la société SAGERIS. Il est apparu nécessaire d'en faire une mise à jour sur le premier trimestre 2019.

La démarche a consisté à identifier les risques qui pourraient remettre en cause l'atteinte des objectifs de SFTRF. Ces risques ont été identifiés et documentés dans le but d'établir une hiérarchie débouchant sur la mise en œuvre de plans d'actions, qui s'étalent sur la période de 2019 à 2023.

Les risques ont été identifiés en 8 familles :

- Stratégie
- Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE)
- Humain et organisation
- Systèmes d'information et de communication
- Clients
- Opérationnels
- Finance et commercial
- Règlementation et conformité

Un classement a ensuite été élaboré afin d'évaluer chacun de ces risques, suivant :

- Le niveau d'impact
- La probabilité de survenance
- Le degré de maîtrise

## **ATMB**

### **Tunnel du Mont Blanc**

#### **Accidentalité**

Aucun incendie ou départ d'incendie et aucun accident corporel n'ont été constatés au tunnel du Mont Blanc.

#### **Exercices sécurité**

En application des dispositions prévues par le règlement de circulation, le GEIE-TMB a effectué quatre exercices internes de sécurité, dont un exercice inopiné.

Les services publics ont conduit l'exercice annuel binational, avec, dans le cadre de l'exercice le déclenchement du Plan de Secours Binational (PSB).

Des améliorations issues du processus général du retour d'expérience ont été apportées dans plusieurs domaines.

Une attention particulière est maintenue sur le déroulement des formations et le maintien des compétences, notamment sur le suivi et la traçabilité des formations réalisées par le personnel effectuant des missions liées à la sécurité.

Aucun déclenchement du plan de secours binational n'a été mis en œuvre.

#### **Fluidité du trafic**

Les attentes au péage, induites par le respect de l'inter-distance et le cadencement des barrières de péage ont été largement supérieures à celles de 2021 en raison notamment de la reprise du trafic

touristique.

Précisément, les attentes au péage français ont été de 30 jours en juillet pour une durée de 276 heures, 26 jours en août (166 heures). Au péage Italien, ce sont 16 jours au mois de juillet (77 heures) et 30 jours au mois d'août (322 heures).

Le temps cumulé d'interruptions totales de la circulation au Tunnel du Mont Blanc, pour des événements en tunnel non programmés, a représenté 111 heures et 53 minutes. Ce temps ressort très supérieur à la moyenne des cinq dernières années (65h30').

## **Autoroute Blanche**

### Accidentalité

Le nombre d'accidents (312 vs 269) est en augmentation de 16%, avec une hausse des accidents corporels (17 vs 13) et des accidents matériels (295 vs 256).

Cette augmentation est constatée sur les deux réseaux : réseau autoroutier 259 vs 224 et sur la RN205 53 vs 45.

Un décès est déploré.

### Exercices de sécurité

Deux exercices ont été organisés par l'Agent de Sécurité des Tunnels d'ATMB aux tunnels du Vuache et des Chavants.

Durant les années 2022 à 2024 inclus, le tunnel du Vuache sera exploité en mode bidirectionnel dans un seul tube, durant des périodes de 3 mois consécutifs. L'Agent de Sécurité d'ATMB a donc souhaité que l'exploitant ainsi que l'ensemble des services de secours s'entraînent à intervenir dans cette configuration. Aussi, il a été simulé un incendie d'un poids lourd dans l'ouvrage. Un retour d'expérience a été réalisé, et un plan d'action établi.

Un exercice a été organisé au tunnel des Chavants avec les services de secours dont la Préfecture de Haute-Savoie : exercice en réel dans l'ouvrage simulant un choc frontal entre un poids lourd et un véhicule léger - accident nécessitant l'intervention du SDIS 74 et de la Gendarmerie Nationale. Cet exercice a permis de tester la coordination des moyens engagés par l'ensemble des services, et l'application des procédures. Sous l'égide de la Préfecture, un retour d'expérience a été réalisé, et un plan d'action a été établi.

### Missions de gestion des risques et audit

Un recensement des risques opérationnels a été effectué et complété.

Poursuite du renforcement de la maîtrise des risques avec la mise en place de nouvelles dispositions techniques et organisationnelles. Une douzaine de collaborateurs a été formée aux rôles de coordinateurs et secrétaires, afin d'appréhender la gestion de crise.

Deux exercices de crise ont été organisés dont les thèmes étaient : un déversement accidentel avec atteinte à l'environnement et un second exercice de carambolage sur l'Autoroute avec nombreuses victimes et un fort enjeu médiatique nécessitant l'armement de la cellule de crise.

Une attention particulière a été portée sur le sujet du RGPD : rédaction d'une "Politique de protection des données 2022" ainsi que des procédures et notes associées.

Diverses missions d'audit ont été réalisées dont une sur la problématique RGPD au niveau du service Client.